

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CCAS du 5 AVRIL 2018

Présents: Mr GUILLIN, Mme MASSACRIER, Mme JACQUIN, Mme Marie-Anne TRAPEAU, Mme CHAMILLARD,

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Absents excusés : Mr Didier BECKAERT, Mme Catherine DONJON

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu précédent*
- *Approbation du compte de gestion 2017*
- *Approbation du compte administratif 2017*
- *Affectation du résultat 2017*
- *Suppression du budget CCAS*
- *Questions diverses*

Monsieur Dominique GUILLIN, Président ouvre la séance à 18 h 45.

1/ Approbation du précédent compte rendu

Le compte-rendu du 17 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur GUILLIN, Président du Conseil d'Administration, présente à l'assemblée le compte de gestion 2017 transmis par le comptable, Trésorier de Boën, qui énonce les résultats d'exécution du budget du CCAS, soit :

Section de fonctionnement :	
- Recettes de fonctionnement	330.05 €
- Dépenses de fonctionnement	1 451.98 €
- Résultat de l'année (déficit)	- 1 121.93 €
- Résultat reporté	1 832.66 €
- Résultat cumulé	710.73 €

Section d'investissement : Néant

Monsieur le Maire explique que les recettes de fonctionnement du CCAS viennent de dons privés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le compte de gestion 2017 émis par le comptable du Trésor Public de BOEN.

3/ Approbation du compte administratif 2017

Monsieur GUILLIN, Président du Conseil d'Administration, se retire de la salle pour permettre au Conseil d'Administration l'approbation du compte administratif du CCAS.

Madame MASSACRIER présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du CCAS, soit :

Section de fonctionnement :	
- Recettes de fonctionnement	330.05 €
- Dépenses de fonctionnement	1 451.98 €
- Résultat de l'année (déficit)	- 1 121.93 €
- Résultat reporté	1 832.66 €
- Résultat cumulé	710.73 €

Section d'investissement : Néant

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2017.

4/ Suppression du budget CCAS

Monsieur GUILLIN, Président du Conseil d'Administration, précise à l'assemblée que les réunions de travail des membres du Conseil Municipal tendent à supprimer le budget du CCAS en tant que tel.

Il précise que le CCAS n'est pas du tout supprimé et que les actions de celui-ci continueront comme habituellement. Il s'agit en fait d'intégrer le budget du CCAS à celui de la Commune qui exercera directement cette compétence.

Monsieur GUILLIN, Président du Conseil d'Administration, demande l'avis des membres du CCAS concernant la suppression du budget du CCAS.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

5/ Affectation du résultat 2017

Monsieur GUILLIN, Président du Conseil d'Administration, précise à l'assemblée qu'il n'y aura pas à proprement parler de budget du CCAS 2018 puisque celui-ci sera réintégré dans le budget de la commune.

Le résultat d'exploitation cumulé est de 710.73 € qui sera réintégré dans le budget 2018 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité,

- D'approuver le report du résultat cumulé de l'année 2017 sur les recettes de fonctionnement au budget 2018 du budget COMMUNE.**

5/ Question diverses

Présentation de la Mutuelle de Village

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il a reçu les représentants de l'Association ACTIOM qui propose aux habitants des communes une mutuelle dite « de village ».

Cette mutuelle est assimilée à une mutuelle de groupe pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

L'information et la mise en place se fera par une convention signée avec la Mairie concernant la mise à disposition d'un local pour les rendez-vous avec les habitants. Ceux-ci devront avoir une démarche volontaire pour tous renseignements et éventuelle adhésion. Les modalités seront expliquées lors d'une réunion publique. Il n'y aura aucun démarchage par téléphone.

Après un tour de table, les membres du CCAS acceptent à l'unanimité cette proposition de l'Association ACTIOM de faire connaître les mutuelles de village aux habitants et demande à la Mairie de signer cette convention.

Repas du CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le **DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018**.

Plus rien n'étant discuté, la séance est levée à 19 h 25.

Mr GUILLIN

Mme MASSACRIER

Mme TRAPEAU

Mme JACQUIN

Mme CHAMILLARD

Mr BECKAERT

Mme DONJON